

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS PREFECTURE DE MOUANKO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENTAL DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.

1.Objet

Le **Préfet de la Sanaga-Maritime** lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de **réhabilitation de la Sous Préfecture de MOUANKO, Arrondissement de MOUANKO, Département** de la Sanaga-Maritime.

2.Consistance des prestations

Les travaux à exécuter sont définis dans le détail estimatif et quantitatif joint au présent dossier de consultation. Ils concernent essentiellement : les travaux préparatoires, maçonnerie, menuiserie-charpente-couverture-plafond, plomberie sanitaire, froid et climatisation. Ces travaux seront exécutés en un seul lot.

3.Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ou tout autre groupement impliquant des opérateurs économiques camerounais.

ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLUE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la Commission Départementale de Passation des Marchés, la lettre-commande sera conclue entre ce dernier et le **Préfet de la Sanaga-Maritime**.

4.Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation (DAO) peut être retiré dès publication du présent avis dans les Services de la **Préfecture d'Edéa** (Secrétariat Particulier du Préfet) sur présentation d'une quittance de paiement d'une somme non remboursable de Dix mille (**10 000 FCA**) versée à la Recette des finances d'Edéa.

5. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tels devra être déposée contre récépissé dans les services du **Préfet de la Sanaga-Maritime** (Secrétariat du préfet) au plus tard le **30/10/2023 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007/AONO/C18/CDPM-SM/2023 DU 02/10/2023

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SOUS PREFECTURE DE MOUANKO, ARRONDISSEMENT DE MOUANKO, DEPARTEMENTAL DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.

Financement : BIP 2023

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Délai de Livraison

Le délai maximal d'exécution des prestations est de **02 (deux) mois**.

7. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de **160 000 FCFA** (Cent soixante mille) établi par un organisme bancaire agréé par le Ministère des Finances, et en règle vis-à-vis de la COBAC. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

8.Recevabilité des Offres

PIECES ADMINISTRATIVES

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les administrations compétentes.

9.Ouverture des Plis

L'ouverture aura lieu le **30/10/2023 à 14 heures**, heure locale, dans les services de la Préfecture d'EDEA par la Commission Départementale de Passation des Marchés y relative siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentant dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Elle se fera en un temps.

Toute offre non conforme aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

10.Critères d'évaluation

Critères Éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. Absence de la caution de soumission dans l'offre administrative;
2. Pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU " l'Offre financière " ;
5. Note technique inférieure à 70% de oui des critères essentiels
6. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des années antérieures, et l'absence dans le répertoire annuel des entreprises défaillantes établi par le Ministre des Marchés Publics;
7. Non-conformité du modèle de soumission.

Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des

candidats porteront sur :

1.	Les références de l'entreprise	oui/non
2.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier).....	oui/non
3.	Disponibilité du matériel et des équipements essentiels mobilisable (Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison).....	oui/non
4.	Méthodologie d'exécution (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène et environnement)...	oui/non
5.	La capacité financière	oui/non

NB : seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

11. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire particulier du préfet de la Sanaga-Maritime.

EDEA Le 02-10-2023
Le PRÉFET
ABONDO Cyrille Yvan